



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 janvier 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 Janvier 2000

**Création de la Communauté d'Agglomération : prise en charge par
la Ville de NIORT des dépenses relatives au démarrage du nouvel
EPCI**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Claude PAGES, Premier Adjoint au Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Alain PAGE donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

Excusés :

M. Bernard BELLEC, Maire

Conseillers :

Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200012

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2000

Direction Générale

**Création de la Communauté d'Agglomération : prise en charge
par la Ville de NIORT des dépenses relatives au démarrage du
nouvel EPCI**

Monsieur Claude PAGES, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La création de la Communauté d'Agglomération de NIORT à compter du 31 Décembre 1999 entraîne des transferts de compétences entre les communes, le SAAF et la Communauté d'Agglomération de NIORT. Toutefois en raison des délais nécessaires à la mise en oeuvre des moyens de fonctionnement de la structure et notamment le vote du budget, les dépenses concernant les compétences de la Communauté d'Agglomération seront momentanément acquittées par les communes et le SAAF dans l'attente d'une prise en charge effective par la Communauté d'Agglomération.

Ces dispositions s'appliquent aux compétences immédiatement opérationnelles (obligatoires, optionnelles et facultatives) mentionnées dans les statuts dont la prise en charge ne pourra s'effectuer qu'après la création d'une nouvelle structure budgétaire ou le vote du budget primitif et notamment en ce qui concerne les frais de personnel. Ces dépenses seront remboursées par la Communauté d'Agglomération à la Ville de NIORT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser le concours des services de la Ville de NIORT à la nouvelle structure pour l'acquittement des dépenses faisant l'objet d'un tranfert au 1er Janvier 2000 jusqu'à l'établissement d'une structure budgétaire propre à l'EPCI ou jusqu'au vote du budget notamment en ce qui concerne les dépenses de personnel.
- Approuver la convention à intervenir entre les communes, le SAAF et la Communauté d'Agglomération.
- Mettre en recouvrement les sommes acquittées pour la Communauté d'Agglomération.

(M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté d'Agglomération de Niort, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)